

Crans

Feu vert à la piscine patinoire

Crans ne fera pas opposition au lancement du chantier de la piscine patinoire de Terre-Sainte, qui devrait commencer au mois de mars. Réuni en assemblée extraordinaire, le Conseil a renoncé à demander un report pour permettre à l'ensemble des organes délibérants des neuf Communes partenaires de prendre à nouveau position sur un projet accepté en 2013. Estimant que celui-ci est «bon», l'assemblée a toutefois exprimé ses craintes sur les conséquences financières. **REB**

LA CÔTE

www.lacote.ch

Crans renonce à bloquer la piscine-patinoire

TERRE SAINTE Le Conseil communal ne veut pas suspendre le projet régional mais demande un meilleur contrôle démocratique.

«Est-ce que l'on veut prendre ce projet en otage, au risque de tout repousser de quelques années?», s'est demandé le conseiller Jean-Marc Fillistorf. C'est là tout l'enjeu qui se jouait jeudi soir à Crans, lors d'un Conseil communal extraordinaire au sujet de la future piscine-patinoire intercommunale.

Des réponses, et des questions en suspens

En préambule à la séance, trois représentants d'ARSCO, la société immobilière en main des

neuf communes de Terre Sainte, sont venus présenter le projet réactualisé.

Une séance de questions-réponses électrique a suivi, avec plusieurs zones d'ombre restantes, notamment sur le processus de priorisation des infrastructures, l'existence d'un plan d'investissement à plus long terme ou encore le risque financier encouru par la commune.

A la suite de cette présentation, les conseillers ont débattu sur une motion destinée à la Municipalité, concernant la

stratégie à adopter sur cet objet. Certaines voix se sont alors élevées pour souligner les aspects positifs du projet, rappelant qu'il correspond à ce qui avait été voté en 2013. C'est cependant le sentiment de perte de maîtrise du dossier qui dominait dans le débat.

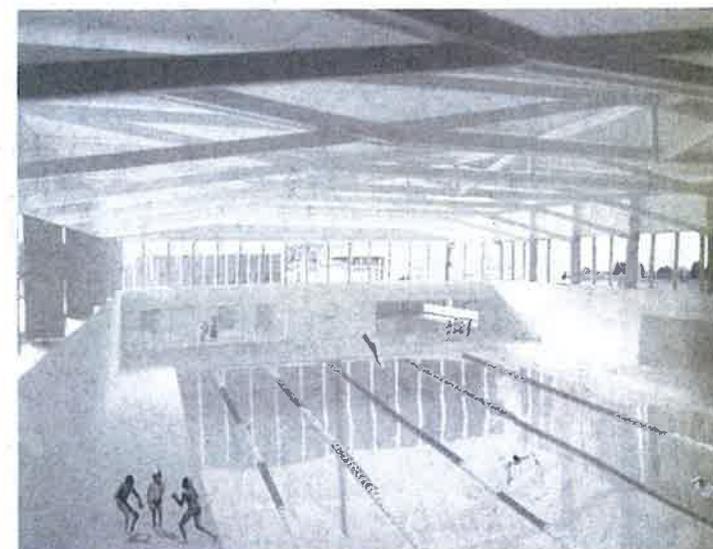
Si certains ont même émis l'idée de liquider l'ARSCO et de l'intégrer à l'association intercommunale qui chapeaute les écoles et l'accueil de jour (APEJ), c'est finalement un texte bien moins contraignant que les élus ont adopté.

Rappelant qu'à la suite du vote de 2013, la commune de Crans est cosignataire d'une convention intercommunale et qu'elle n'est pas libre de décider seule, Denis Gobet a tenu à soulever le risque de manquer la cible si la commune venait à entraver le bon déroulement d'un projet qui a déjà commencé: «La bataille est perdue. Mais si nous voulons avancer sur les questions de gouvernance, il nous faut des alliés dans d'autres communes. Ce n'est pas en bloquant le projet qu'on va y arriver.»

Le Conseil a finalement renoncé à sa demande de suspendre les travaux le temps que tous les conseils communaux soient consultés.

Gouvernance à revoir

Les conseillers ont préféré ajouter un point à la motion, demandant à leur représentant au sein du conseil d'actionnaires, le syndic Robert Middleton,



Les travaux de la future piscine-patinoire devraient commencer ce printemps déjà sur le terrain au nord des Rojalets. BUREAU LVPH ARCHITECTES

d'entamer une réflexion sur la transformation de la gouvernance de la société anonyme pour renforcer le contrôle démocratique de l'institution. Le texte demande également à la Municipalité de présenter une estimation de l'impact des

investissements prévus pour les finances communales, de préciser s'il sera nécessaire de relever le plafond d'endettement et de proposer un débat au sein de l'APEJ sur la priorisation des différents investissements à venir. **ROJ**